

LES P'TITS LOUPS

Association Loi 1901 déclarée à la préfecture de Seine et Marne
SIREN 923 405 302

BROCANTE ANIMÉE

Quartier du Nesles Derrière le groupe scolaire Paul Langevin Champs-Sur-Marne

Samedi 7 juin 2025

Dimanche 8 juin 2025

DOSSIER VENDEUR PROFESSIONNEL

Les exposants vendent / échangent eux-mêmes.

Aucun montant n'est prélevé par l'association sur les ventes.

Il est strictement interdit à la vente :

Alimentaire, armes à feu, produits combustibles, gros meubles.

Aucune restriction géographique : **ouvert à tous.**

Inscription

Vous pouvez vous inscrire via notre compte Helloasso en suivant ce lien :

<https://www.helloasso.com/associations/les-p-tits-loups-de-paul-langevin>

Pour toute demande de rendez-vous, veuillez nous contacter au numéro suivant

06 61 39 75 68 ou 06 75 74 87 65

Vous pouvez également transmettre votre dossier complet par mail à l'adresse suivante :

Ptitsloups77420@gmail.com

Vendeur professionnel :

Tarif pour 1 jour à multiplier par 2 pour les 2 jours

Règlement à effectuer le jour de l'inscription au plus tard le 03/06/2025

1 mètre linéaire = 20,00 € (prix pour 1 jour) ou mètre supplémentaire

5 mètres linéaires = 90,00 € (prix pour 1 jour)

Documents requis pour l'inscription à transmettre au plus tard le

03/06/2025 : (Nous ne conservons aucune photocopie de documents officiels)

- Fiche d'inscription de vendeur professionnel dûment complétée, datée et signée par vos soins
- Extrait K-Bis / Carte Professionnelle / Situation SIRENE
- Votre règlement :
 - En espèces
 - Par chèque libellé à l'ordre de : LES P'TITS LOUPS
 - Via Helloasso

Ces documents, ainsi que le règlement en totalité, sont indispensables pour prendre en compte votre inscription. Tout dossier incomplet sera refusé.

Vous souhaitez prendre des tickets de tombola en ligne, lots à retirer lors de notre brocante animée, n'hésitez pas à le faire via notre lien Helloasso.

LES P'TITS LOUPS

Association Loi 1901 déclarée à la préfecture de Seine et Marne
SIREN 923 405 302

BROCANTE ANIMÉE

Quartier du NESLES, derrière le groupe scolaire Paul Langevin, Champs-sur-Marne

Samedi 7 juin 2025

Dimanche 8 juin 2025

FICHE D'INSCRIPTION DU VENDEUR PROFESSIONNEL PATENTE

A remettre lors de l'inscription complétée, datée et signée

NOM :

Prénom :

Représentant la Société/Association, (Raison sociale) :
.....

N° de registre du commerce/des métiers / N° de patente / N° SIRET :
.....

De.....

Dont le siège est au :

Ayant la fonction de : dans la personne morale.

Adresse du représentant :

Tél.

Email :@.....

Titulaire de la pièce d'identité Carte d'identité Titre de séjour Passeport

N° pièce d'identité _____

Date de délivrance ____/____/____

Autorité de délivrance Préfecture Sous-Préfecture Mairie Préfecture de Police

De.....

1 mètre linéaire = 20,00 € (prix pour 1 journée)

5 mètres linéaires = 90,00 € (prix pour 1 journée)

Total de mètres souhaités

Jour(s) souhaité(s) : samedi 7 juin dimanche 8 juin Les 2 jours (montant X2)

Je, soussigné(e) (Nom et Prénom) :

Atteste par la présente l'exactitude des renseignements ci-dessus

Déclare :

- Que les objets proposés à la vente ou à l'échange sont bien ma propriété
- Être soumis au régime de l'article L 310-2 du Code de commerce
- Tenir un registre d'inventaire, prescrit pour les objets mobiliers usagés (Article 321-7 du Code pénal)

Règle la somme de€ par chèque en espèces via Helloasso

Dépose un chèque de caution de 40.00 € qui me sera rendu après vérification de l'état de mon emplacement au moment de mon départ.

Fait à le.....

Signature

PARTIE A REMPLIR PAR L'ASSOCIATION LES P'TITS LOUPS

Emplacement N°

Caution Chèque Espèces

Brocante animée Les P'Tits Loups

Règlement Intérieur pour les professionnels

Dossier d'Inscription

- Tout dossier incomplet sera refusé et l'inscription ne sera pas enregistrée.
- Les documents demandés sont indispensables pour prendre en compte l'inscription et seront à présenter à l'arrivée de l'exposant, accompagnés de la pièce d'identité et du badge à imprimer ou recopier, qui vous sera envoyé par mail ou SMS.

Circulation des Véhicules

➤ Lors de l'Inscription

- L'exposant devra fournir la plaque d'immatriculation du véhicule entrant sur la brocante.
- Aucun autre véhicule ne sera accepté.

➤ Arrivée

- L'exposant s'engage à arriver entre 6h30 et 7h30 à l'entrée indiquée par mail ou SMS.
- Tous les véhicules devront être sortis obligatoirement à 7h45.
- Au-delà de 7h45, le stationnement sera facturé à l'exposant à 1€ par minute supplémentaire.
- Pour des raisons évidentes de sécurité, aucun véhicule ne sera toléré dans l'enceinte de la brocante entre 7h45 et 18h00 et ce, sous aucun motif.
- Toute arrivée tardive ou tout départ prématuré devra se faire à pied. Aucune dérogation ne sera acceptée.

➤ Départ

- L'ouverture des barrières se fera de 18h00 à 18h30.
- Tous les véhicules devront être sortis à 18h30.
 - Une possibilité de réserver un emplacement pour le véhicule sera proposée sous réserve des places disponibles, facturable à 20€ pour une voiture, 30€ pour un camion VL.

➤ Lors du Déchargement et du Chargement

- Il sera strictement interdit de rouler sur l'herbe, la circulation se fera uniquement sur les allées goudronnées.

Emplacement de l'exposant

- L'organisation ne fournit pas de matériel. Chaque exposant devra apporter ses propres chaises, tables, etc.
- L'emplacement est calculé en mètres linéaires et non en mètres carrés. La délimitation du stand sera marquée au sol.
- Tout dépassement de l'emplacement dédié devra être corrigé dès constat des organisateurs afin de respecter les normes de sécurité.
- Il est interdit de s'étaler sur les espaces verts, les emplacements étant délimités sur le goudron.
- Respectons la nature !
- Tout abus entraînera la clôture du stand sans remboursement.

Caution

- Une caution de 40€ sera à remettre à l'association organisatrice au plus tard avant l'installation sur l'emplacement.
- Les paiements acceptés pour la caution sont les espèces, les chèques.
- La caution sera restituée à la sortie du véhicule aux barrières de sortie officielle après validation par l'équipe dédiée à la vérification de la propreté de l'emplacement.

Déchets

- Chaque exposant est responsable de ses déchets.
- Des sacs poubelles seront mis à disposition des exposants. Les agents du staff en remettront un à l'arrivée de chaque exposant.
- Il est demandé aux exposants de repartir avec ses déchets.
- Tout dépôt sauvage entraînera l'encaissement de la caution.

Étiquette

- Il sera envoyé par mail ou SMS une étiquette comprenant les nom, plaque d'immatriculation déclarée lors de l'inscription et numéro d'emplacement.
- Cette étiquette devra être portée tout au long de l'événement pour que les membres du staff puissent identifier chaque exposant.
- Il sera possible de l'imprimer ou de la recopier en lettres majuscules de manière lisible.
- Attention, le mail de confirmation du numéro d'emplacement et le modèle d'étiquette pourra arriver tard la veille, mais pas d'inquiétude, toutes les personnes inscrites seront bien enregistrées.

Produits interdits

- Il est strictement interdit de vendre des produits alimentaires, des armes à feu, des produits combustibles, des bouteilles de gaz, ainsi que les gros meubles.

Responsabilité

- L'association organisatrice décline toute responsabilité quant aux dégradations ou vols éventuels sur les stands. L'exposant reste seul responsable de son matériel exposé.
- L'organisation ne prendra pas en charge les litiges pouvant survenir entre le vendeur et l'acheteur ou inversement.
- Tout manquement à ce règlement pourra entraîner l'annulation de l'inscription et le départ de l'événement sans remboursement. L'organisation est responsable du bon déroulement de la brocante.

Nous tenons à rappeler que nous sommes une association amateur bénévole et non des professionnels. Par conséquent, nous sollicitons votre tolérance et compréhension envers tous nos membres, qui offrent bénévolement leur temps et leurs efforts.

Date

Signature de l'exposant précédé de la mention « lu et approuvé »